

Image not found or type unknown



credit et succession

Par **claudio20**, le **11/07/2023** à **14:39**

bonjourrrn
un eclaircissement
mon pere a fait un credit de 15000e pour le compte de ma soeur
il a payé toutes les mensualites sans que ma soeur ne rembourse.
il n y a aucun écrit en ce sens ni sur le dossier de pret ni de remboursement.
peut il etre considere comme une avance sur succession sans preuve écrite?
merci d avance